



Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Conseil Communautaire du 23 février 2021 – 18h30

Pôle intercommunal – Salle l'Amphi

Procès-verbal

Étaient présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Bertrel Jérémie - Gasnier Jérôme - Landelle Jérôme - Leveillé Emilie - Gahery Estelle - Chauveau Jacky - Mahieu Céline - Le Graet Sylvain - Foucher Stéphane - Boulay Didier - Motté Barbara - Legeay Franck - Lambert Paul - Bellay Jean-Louis - Catillon Didier - Plu Philippe - Boulay Christian - Forêt Florence - Brault Jacques - Sureau Gwénola - Cauchois Xavier - Jardin Véronique - Poulain Jean-Marc - Taunais Maryse - Landeau Myriam - Helbert Marie-Claude - Boisseau André - Abafour Michel - Boizard Bernard - Bréhin Jean-Claude - Lavoué Isabel - Sabin Jacques - Frétygné Cécile - Cornille Alain

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs : Seurin Eric - Landelle Jean-Luc - Bourgeois Michel - Foucault Roland - Desnoë Stéphane

Assistait également : Renard Maryse, DGS

Secrétaire de séance : Bertrel Jérémie

ORDRE DU JOUR

0 – Modification des membres de la commission Culture Tourisme Patrimoine	1
I – Procès-Verbal du Conseil du 26 janvier 2021	1
II – Débat d'Orientation Budgétaire.....	1
III – Rapport budgétaire Economie – Habitat et Urbanisme	4
IV – Rapport budgétaire Enfance – Jeunesse - Sport	7
V – Rapport budgétaire Solidarité et Action sociale	10
VI – Rapport budgétaire Développement durable	13
VII – Rapport budgétaire Communication	14
VIII – Culture Tourisme et Patrimoine	15
IX – Voirie	16
X – Information et questions diverses.....	16

Préalablement, Monsieur le Président, précise que la forme de la note de synthèse a été modifiée dans l'objectif de laisser davantage la place au débat. Cette forme pourra évoluer.

0 – Modification des membres de la commission Culture Tourisme Patrimoine

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Barbara MOTTE, nouvelle conseillère communautaire est désignée par la commune de Grez-en-Bouère pour être membre de la commission Culture Tourisme Patrimoine.

I – Procès-Verbal du Conseil du 26 janvier 2021

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du conseil 26 janvier 2021.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal.

II – Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Jacky CHAUVEAU, Président

Monsieur le Président rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'est pas obligatoire, mais il est souhaitable.

Pour permettre une lecture financière pertinente, l'analyse de la situation financière du budget principal est présentée de manière retraitée, c'est-à-dire en déduisant les charges de personnel comptabilisées à la fois en dépenses en recettes.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DU MESLAY-GREZ EN 2020 RETRAITEE

FONCTIONNEMENT									
Dépenses réelles					Recettes réelles				
Nature	Montant	%	Evolution		Nature	Montant	%	Evolution	
			2014 - 2020	Moyenne annuelle				2014 - 2020	Moyenne annuelle
Charges à caractère générale	621 891	15%	-6%	-0,9%	Impôts et taxes dont	3 629 311	68%	11%	1,6%
Charges de personnel *	1 531 585	36%	28%	3,9%	TH	1 213 728	23%	16%	2,3%
Autres charges de gestion courante **	1 099 275	26%	22%	3,1%	CFE	1 056 339	20%	13%	1,9%
Intérêt de la dette	49 970	1%	-29%	-4,2%	CVAE	419 964	8%	-10%	-1,4%
Atténuation de produits	923 148	22%	-21%	-3,0%	Dotations	1 121 419	21%	-17%	-2,4%
Provisions	4 500	0%	-76%	-10,8%	Produits de services ***	218 431	4%	54%	7,7%
					Remboursement ass personnel	128 757	2%	748%	106,8%
					Autre recettes hors cession immo	216 931	4%	67%	9,6%
					Reprise sur provisions	14	0%	-100%	-14,3%
TOTAL	4 230 369	100%	5%	0,7%	TOTAL	5 314 863	100%	-28%	-4,0%

* : Charges de personnel retraitées

** : hors subvention Tourisme incluse dans le besoin de financement Tourisme ci-dessous

*** : dont 1 522 991 € de remboursement de salaires par les budget annexes

➔ Capacité d'AutoFinancement (CAF) Brute : 1 084 494 €
 - Remboursement du capital de la dette : - 261 401 €
 = Capacité d'AutoFinancement (CAF) Nette : 823 093 €
 - Besoins financement budgets Eco et Tourisme : - 258 240€
 = Marge de financement réelle : 564 853 €, soit 9% des dépenses de fonctionnement réelles (budgets général, Eco (hors subvention exceptionnelle COVID) et Tourisme)

Ces données synthétiques retraitées mettent en évidence :

- ✓ Des charges à caractère générale contenues (-6% soit -0.9%/an en moyenne)
- ✓ Une évolution des charges de personnel (+28 % soit +3.9%/an en moyenne) à remettre en perspective avec les prises de compétences Sport et Saison culturelle
- ✓ Des charges de fonctionnement (+5 % soit +0.7%/an en moyenne) qui évoluent plus vite que les recettes (-28% soit -4%/an en moyenne)
- ✓ Un recours à l'emprunt limité
- ✓ Des recettes de fonctionnements qui sont et vont être davantage fragilisées avec
 - la réforme fiscale : disparition de la TH (représentant 23% des recettes et en progression) au profit d'une fraction de TVA, ressource fluctuante et déconnectée du développement territorial, économiquement et démographiquement
 - la diminution des dotations (représentant 21% des recettes et diminuant de 17%, soit -2.4%/an en moyenne)
- ✓ Des investissements très dépendants des financements extérieurs (pas mis en évidence dans le tableau)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est reconnue pour ses équipements et ses services mis en place par des élus des précédant mandats.

La situation financière du Pays de Meslay Grez est saine, mais ses marges financières sont étroites. C'est pourquoi, il est important de voir comment trouver des marges de manœuvre afin d'améliorer la capacité d'autofinancement et continuer à investir demain, d'autant plus au regard des différentes réformes imposées par l'Etat qui impactent les finances de la Communauté de communes.

Bernard BOIZARD précise être rassuré par cette analyse des données retraitées qui montrent la bonne gestion de la collectivité. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) permettra d'affiner cette analyse.

Plus globalement, Monsieur le Président ajoute que la vocation de la collectivité est notamment d'investir dans la vie de l'économie afin de développer le territoire, générer des ressources pour permettre de financer des projets et le fonctionnement. Cet enjeu est d'autant plus important en cette période de crise, en espérant que l'impact sur les entreprises soit le plus limité possible.

Xavier CAUCHOIS souhaite qu'un véritable projet de territoire, décliné en objectifs, soit défini afin de se donner un cap et de pouvoir l'évaluer, ce en s'inscrivant dans une démarche d'attractivité.

Monsieur le Président confirme l'importance d'un projet de territoire en précisant que la question de la relance de l'économie devra être centrale, notamment en matière de développement endogène.

Comment trouver de nouvelles marges de manœuvre financière ? Quelques exemples non exhaustifs :

- ✓ Analyses rétrospective et prospective financières pour identifier quand « l'effet de ciseau » va intervenir et le comprendre pour agir
- ✓ Optimiser les dépenses de fonctionnement qui augmentent annuellement globalement à moyens et services constants

- ✓ Requestionner le niveau de services et/ ou les modes de financement des services
- ✓ Définir un cadre budgétaire et opérer à des arbitrages budgétaires pouvant être guidés par différentes questions au regard des objectifs de la collectivité, ce pour chaque action :
 - L'action apporte-t-elle les résultats attendus ? Est-elle efficace ?
 - L'action nécessite-t-elle beaucoup de moyens humain, technique, financier ? Est-elle efficiente ?
 - L'action peut être réalisée par d'autres et/ou avec d'autres acteurs ? La collectivité doit-elle faire elle-même ou peut être facilitateur en s'appuyant sur d'autres acteurs ?
 - ...
- ✓ Prioriser en définissant un plan pluriannuel d'investissement, tout en évaluant à l'avance les coûts de fonctionnement induits
- ✓ ...

Dans la continuité de ces constats et de ces premières réflexions, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sera présenté au Conseil communautaire du 30 mars prochain et au Bureau le 8 mars. Ce dernier étudiera également les projets de budgets 2021 pour proposer, si nécessaire, des arbitrages budgétaires, préalablement aux votes des budgets 2021.

PRINCIPALES OPERATIONS 2021 PROPOSEES PAR LES COMMISSIONS

Voici les principales opérations 2021 des budgets Principal, Economie et Tourisme proposées par les commissions :

Budget	Intitulé des opérations d'investissement
Budget principal	Salle de sports de Bazougers
	Pôle santé Villiers
	Agrandissement Pôle santé Meslay
	PLUI
Budget Economie	Bâtiment MARPA
	Bâtiment CEROP
Budget Tourisme	ZA Saint Loup
	Rénovation VVNJ

Voici les principales opérations 2021 des autres budgets proposés par les commissions :

Budget	Intitulé des opérations d'investissement
Budget Déchets	Aménagements espaces propreté
Budget Eau Régie	Meslay Rue de la gare
	Meslay Chemin Saubert
	Meslay Château de la Touche
	Meslay Allée de la Touche
	CE Meslay
	Le Buret - Centre bourg
	Montavallon bâche
	Réhabilitation CE du Landreau
	Conduite de distribution Cossé Epinaux 1ère tranche
	Villiers en C Rue Ste Anne
Budget Eau DSP	Station Juigné Maisoncelle étude création puits cana inox station
	Réhabilitation CVM
	Pose débitmètres pour sectorisation
	Achat compteurs eau radio prog sur 5 ans
	Grez en B renouvellement réseau Rue de la libération
Budget Eau DSP	Bouère Rue des Sencies
	Val du Maine Rue de Commercé
Budget Eau DSP	St Loup Renforcement rue principale

Budget Assainissement
Régie

Réhabilitation réseau EU Rue de la Gare Meslay
Séparatif réseau St Denis Rue du Paradis

Budget Assainissement
DSP

Etude pour optimisation STEP Bazougers

Pour permettre à tous les élus de mieux comprendre ces importants enjeux financiers d'aujourd'hui et de demain, une formation sur les finances communales et intercommunales va être proposée aux conseillers communautaires, aux maires et aux adjoints.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte, sur la base de ce rapport simplifié, de la tenue du DOB avant le vote des budgets primitifs 2021, même si la Communauté de communes n'est pas soumise à cette obligation.

III – Rapport budgétaire Economie – Habitat et Urbanisme

Rapporteur : *Jérémy BERTREL, Vice-président*

RAPPORT BUDGETAIRE ECONOMIE – PROPOSITIONS 2021 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Mission économique

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2020			BUDGET 2021
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-1	Mission Economique	-40 663,36 €	158 862,00 €	118 521,00 €	-40 341,00 €
Rapport I-2	Prêts d'honneur	-3 670,00 €	3 590,00 €	0,00 €	-3 590,00 €
Rapport I-3	Immobilier d'entreprise	0,00 €	29 442,00 €	9 442,00 €	-20 000,00 €
Rapport I-26	Société des courses	41 223,29 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Rapport I-27	Club des entrepreneurs	256,12 €	950,00 €	800,00 €	-150,00 €
Rapport I-28	Laval Mayenne Aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapport I-29	Mesures COVID	-80 966,00 €	123 420,00 €	61 010,00 €	-62 410,00 €
Rapport I-30	Action agricoles	0,00 €	2 160,00 €	0,00 €	-2 160,00 €
TOTAL Mission Economique		-83 819,95 €	348 424,00 €	219 773,00 €	-128 651,00 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Immobilier d'entreprise : subvention pour la construction de locaux à usage industriels par des privés
- ✓ Société des courses : décalage du reversement à la société des courses
- ✓ Mesures COVID : reconduction

INITIATIVE MAYENNE - CONVENTIONS

La Région des Pays de la Loire, la CCPMG et Initiative Mayenne sont partenaires pour financer le dispositif Initiative Mayenne permettant à des entrepreneurs du territoire de bénéficier d'accompagnement et de prêt d'honneur et de fonds de garanti.

La convention de partenariat annuelle avec Initiative Mayenne prévoit une subvention 2021 s'élevant 3 440 €, avec l'objectif d'accompagner 29 entrepreneurs. La convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire, applicable pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, prévoit qu'elle abonde les fonds des prêts d'honneur et les fonds de garantie de prêts bancaires et associations de garantie.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer les conventions avec Initiative Mayenne, la Région des Pays de la Loire ainsi que tous documents inhérents à cette action.

CONVENTION CCI « MA VILLE MON SHOPPING »

Dans le cadre de son livre blanc intitulé « Commerce, le Grand Bouleversement », la CCI a rappelé l'importance du digital dans les transactions commerciales. La crise sanitaire est également l'occasion pour les commerçants de développer de nouvelles formes de relation avec leurs clients. C'est pourquoi, la CCI souhaite mettre en place une place de marché à l'échelle départementale www.mavillemonshopping.fr ; plateforme permettant aux commerçants, artisans, et producteurs locaux mayennais de proposer leurs produits à la vente en ligne, en click & collect ou en livraison à domicile.

Le budget de cette plateforme (mise en place, fonctionnement, communication et accompagnement des entreprises utilisatrices) s'élève à 273 150 € TTC. La subvention de la CCPMG s'élèverait à 1 400 € pour la mise en place de cet outil au bénéfice de tous les commerçants, artisans et producteurs du territoire jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention de financement et tous documents inhérents à cette action.

Zones d'activités

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2020			BUDGET 2021
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-4	ZA intercommunale de Meslay du Maine	-6 563,17 €	173 472,00 €	134 978,33 €	-38 493,67 €
Rapport I-5	ZA intercommunale de Villiers Charlemagne	-5 369,44 €	10 271,01 €	2 538,60 €	-7 732,41 €
Rapport I-6	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	-3 645,64 €	312 719,83 €	314 264,47 €	1 544,64 €
Rapport I-7	ZA intercommunale de Bazougers	-6 390,39 €	187 762,11 €	187 177,11 €	-585,00 €
Rapport I-8	ZA intercommunale de Grez en Bouère	-321,99 €	2 320,00 €	1 050,00 €	-1 270,00 €
Rapport I-9	ZA de Bouère	-10 822,80 €	9 800,00 €	65,00 €	-9 735,00 €
Rapport I-10	ZA de Val du Maine	-419,83 €	7 557,00 €	1 907,00 €	-5 650,00 €
TOTAL Zones d'activités		-33 533,26 €	703 901,95 €	641 980,51 €	-61 921,44 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ ZA de Meslay du Maine : Ventes et positionnement pour d'éventuelles acquisitions foncières (La Cropte)
- ✓ ZA de St Loup du Dorat : Aménagement d'une nouvelle zone d'activité le long de la route départementale
- ✓ ZA de Bazougers : viabilisation pour permettre l'installation de nouvelles entreprises

ZA DE BAZOUGERS – VENTE D'UNE PARCELLE DE 6 000 M² A MONSIEUR ET MADAME MOREAU YOHANN

Monsieur Moreau, gérant du garage de Bazougers depuis 2018, a sollicité la Communauté de communes afin de pouvoir acquérir du terrain en zone d'activités en bordure de la RD20 pour y construire un nouveau garage. Leur besoin est de 6 000m². Le terrain situé sur la ZA du Clos Macé 2/ ZA de la Géliinière correspond à leurs besoins.

Sous réserve de l'accord bancaire, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la vente d'une parcelle de 6 000m² située sur la parcelle D951p à Bazougers à Monsieur et Madame MOREAU Yohann ou toute autre société les représentant au prix de 6.50 € HT/m² net vendeur ;
- Déléguer au Bureau la finalisation de la vente ;
- Autoriser le Président à signer la convention de financement et tous documents inhérents à cette vente.

Bâtiments industriels

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2020			BUDGET 2021
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-12	Sotiwell	-62 027,61 €	210 305,29 €	154 434,00 €	-55 871,29 €
Rapport I-15	Atelier relais Meslay	30 089,59 €	17 747,69 €	385 410,00 €	367 662,31 €
Rapport I-16	Méthodes-Usinage	3 460,14 €	33 999,08 €	37 377,00 €	3 377,92 €
Rapport I-18	Atelier relais Grez en Bouère	61 584,00 €	36 460,50 €	90 957,00 €	54 496,50 €
Rapport I-22	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	-6 591,24 €	71 056,06 €	66 043,00 €	-5 013,06 €
Rapport I-23	Cerop 53	-131 238,92 €	171 135,00 €	293 206,91 €	122 071,91 €
TOTAL Bâtiments industriels		-104 724,04 €	540 703,62 €	1 027 427,91 €	486 724,29 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Atelier relais Meslay du Maine : vente
- ✓ Cerop : déplacement de l'entreprise à la ZA de la Guiterrière.

Bâtiments artisanaux

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2020			BUDGET 2021
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-13	Ateliers relais à Bazougers	2 678,84 €	15 744,48 €	18 221,00 €	2 476,52 €
Rapport I-14	Bâtiment Bazougers	3 704,06 €	3 844,48 €	56 052,00 €	52 207,52 €
Rapport I-17	Centre de tri - Mesaly	9 514,01 €	11 781,21 €	16 395,00 €	4 613,79 €
Rapport I-19	Village d'artisans 1	-2 043,44 €	44 424,82 €	37 899,39 €	-6 525,43 €
Rapport I-20	Village d'artisans 2	-10 096,55 €	110 563,01 €	93 715,00 €	-16 848,01 €
Rapport I-21	Village d'artisans 3	5 904,20 €	21 273,03 €	27 222,00 €	5 948,97 €
Rapport I-24	Bâtiment Val du Maine	8 294,79 €	17 578,75 €	25 909,00 €	8 330,25 €
Rapport I-25	Le Lab	-891,85 €	2 246,93 €	561,00 €	-1 685,93 €
TOTAL Bâtiments artisanaux		17 064,06 €	227 456,71 €	275 974,39 €	48 517,68 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Bâtiment Bazougers : vente

BATIMENT ARTISANAL DE BAZOUGERS – VENTE D'UN BATIMENT A MONSIEUR VANNIER FRANÇOIS

Monsieur VANNIER, locataire du bâtiment depuis 2017 s'est engagé à acquérir ce bâtiment au prix de 50 000 € en 2021 après 3 ans de location. La réalisation d'un bornage sera nécessaire.

Sous réserve de l'accord bancaire, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la vente de l'ensemble immobilier cadastré D1656p et D1692p situé à Bazougers à Monsieur VANNIER François (VF Elec) ou toute autre société le représentant au tarif de 50 000€ HT net vendeur ;
- Déléguer au Bureau la finalisation de la vente ;
- Autoriser le Président à signer la convention de financement et tous documents inhérents à cette vente.

ATELIER RELAIS DE MESLAY DU MAINE – VENTE A MONSIEUR ET MADAME FOUCAULT

Le Conseil communautaire, réuni le 3 septembre 2019, a validé la vente de cet atelier relais pour un montant de 395 000 € net vendeur.

Fin 2020, Monsieur et Madame Foucault ont sollicité la CCPMG afin de revoir le prix de vente. En effet, ce dernier n'aurait tenu compte de l'absence de mur pare-feu (indiqué sur le plan), le système de chauffage défectueux, l'électricité de l'éclairage extérieur qui est à reprendre. Ces travaux engagent donc des frais supplémentaires aux acquéreurs dans un contexte économique incertain.

Après de nombreux échanges et dans un souci de voir aboutir ce projet, il est proposé de revoir le prix de vente à hauteur de 340 000 € net vendeur en l'état.

Sous réserve de l'accord bancaire, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser la vente du bâtiment cadastré AK101p (bornage à définir) situé à Meslay du Maine à Monsieur et Madame FOUCAULT ou toute autre société le représentant au tarif de 340 000 € HT net vendeur ;
- Déléguer au Bureau la finalisation de la vente ;
- Autoriser le Président à signer la convention de financement et tous documents inhérents à cette vente.

Budget actions économiques – Total des propositions 2021 Fonctionnement et Investissement

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2020		BUDGET 2021	
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
TOTAL ACTIONS ECONOMIQUES		-205013,19€	1820486,28€	2165155,81€	344669,53€

Florence FORET souhaite savoir quelles sont les autres actions du Pays de Meslay-Grez pour encourager l'installation d'entreprises.

Jérémy BERTREL présente l'ensemble des travaux d'aménagement et d'extension de zones d'activités prévus dans cet objectif. Par ailleurs, des actions non immobilières sont mises en place et sont à approfondir en matière d'attractivité afin que les entreprises souhaitent choisir ce territoire pour s'installer et se développer.

Monsieur le Président ajoute que même si tous les territoires souhaitent tous l'installation d'une entreprise générant de nombreux emplois, le tissu de TPE PME et le développement endogène important, notamment en matière de sécurisation de l'emploi.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les propositions budgétaires 2021 présentées.

RAPPORT BUDGETAIRE HABITAT ET URBANISME – PROPOSITIONS 2021 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2020		BUDGET 2021	
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-31	Politique logements	-43 749,00 €	104 543,00 €	54 815,00 €	-49 728,00 €
TOTAL ACTIONS HABITAT		-43 749,00 €	104 543,00 €	54 815,00 €	-49 728,00 €

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2020		BUDGET 2021	
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-32	PLUi	-48 435,65 €	119 446,40 €	84 734,00 €	-34 712,40 €
TOTAL ACTIONS URBANISME		-48 435,65 €	119 446,40 €	84 734,00 €	-34 712,40 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de valider les propositions budgétaires 2021 présentées.

PIG DEPARTEMENTAL – CONVENTION DE PARTENARIAT - AVENANT

La participation au PIG départemental est axé sur la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé. Par son cofinancement, cette action permet aux bénéficiaires du territoire d'obtenir une aide majorée du Conseil départemental.

Pour la période 2020-2021, le Conseil départemental propose un avenant pour prolonger ce partenariat sur ces thématiques avec un objectif de 3 dossiers en 2021, soit une prévision budgétaire de 510 € pour 2021.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider cet avenant avec le Conseil départemental dans le cadre de la participation de la CCPMG au PIG départemental afin de le prolonger sur l'année 2021
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer la convention de financement et tous documents inhérents à cette action

IV – Rapport budgétaire Enfance – Jeunesse - Sport

Rapporteur : Didier BOULAY, Vice-président

RAPPORT BUDGETAIRE ENFANCE – PROPOSITIONS 2021 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Coordination

ACTION : COORDINATION						
SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions			Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01/02	PEI - COORDINATION	-13 126,00 €	-18 482,47 €	51 405,00 €	34 310,00 €	-17 095,00 €
VI-05	Ecoles et collèges	-88 015,00 €	-76 268,50 €	132 560,00 €	38 695,00 €	-93 865,00 €
VI-06	Informatisation	-8 128,00 €	-9 379,72 €	132 064,00 €	153 552,00 €	21 488,00 €
Total Coordination		-109 269,00 €	-104 130,69 €	316 029,00 €	226 557,00 €	-89 472,00 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Ecoles et collèges : une année sur deux, davantage d'enfants de CM2 vont à la piscine et rattrapage de cotisations
- ✓ Informatisation et portail famille : extension à 9 communes supplémentaires et perception des subventions en 2021

Petite enfance

ACTION : PETITE ENFANCE						
SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions			Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-03	Relais Assistantes Maternelles	5 240,00 €	14 171,57 €	61 451,00 €	51 800,00 €	-9 651,00 €
Total Petite Enfance		5 240,00 €	14 171,57 €	61 451,00 €	51 800,00 €	-9 651,00 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Forte évolution du reste à charge en raison du versement des aides CAF 2019 en 2020

RAPPORT BUDGETAIRE JEUNESSE – PROPOSITIONS 2021 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

ACTION : JEUNESSE						
SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions			Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-04	Jeunesse	-55 977,00 €	-35 238,51 €	104 140,00 €	28 250,00 €	-75 890,00 €
Total Jeunesse		-55 977,00 €	-35 238,51 €	104 140,00 €	28 250,00 €	-75 890,00 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Forte évolution du reste à charge en raison du versement des aides CAF 2019 en 2020 et d'un rattrapage de cotisation

ACTION : SPORT						
SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions			Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-07	service des sports	-53 015,06 €	-45 415,48 €	74 455,00 €	23 707,94 €	-50 747,06 €
VI-08	Salle de sports de Meslay A	-74 898,00 €	-55 306,59 €	305 311,00 €	171 168,00 €	-134 143,00 €
VI-09	Salle de sports de Meslay B	199 291,56 €	170 855,13 €	24 356,00 €	46 972,00 €	22 616,00 €
VI-10	Salle de sports de Val Du Maine	-70 667,50 €	-68 640,63 €	78 264,00 €	10 070,40 €	-68 193,60 €
VI-11	Salle de Bazougers	-13 610,69 €	-584 256,74 €	859 330,00 €	1 383 520,17 €	524 190,17 €
VI-12	Equipements sportifs et salles communales	-36 068,00 €	-23 397,93 €	67 752,00 €	14 916,00 €	-52 836,00 €
VI-13	Piscine Azuréo	-306 246,60 €	-333 853,85 €	507 742,00 €	169 361,00 €	-338 381,00 €
Total Sport		-355 214,29 €	-940 016,09 €	1 917 210,00 €	1 819 715,51 €	-97 494,49 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Salle de sport Meslay du Maine A : réparation de la toiture
- ✓ Salle de sport Meslay du Maine B : une grosse subvention perçue en 2020
- ✓ Salle de sport de Bazougers : investissement en 2020, subvention perçue en 2021_

Budget Enfance Jeunesse Sport – Total des propositions 2021 Fonctionnement et Investissement

Fonctionnement + investissement						
SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions			Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01/02	PEI - Coordination	-13 126,00 €	-18 482,47 €	51 405,00 €	34 310,00 €	-17 095,00 €
VI-03	Relais Assistantes Maternelles	5 240,00 €	14 171,57 €	61 451,00 €	51 800,00 €	-9 651,00 €
VI-04	Jeunesse	-55 977,00 €	-35 238,51 €	104 140,00 €	28 250,00 €	-75 890,00 €
VI-05	Ecoles et collèges	-88 015,00 €	-76 268,50 €	132 560,00 €	38 695,00 €	-93 865,00 €
VI-06	Informatisation	-8 128,00 €	-9 379,72 €	132 064,00 €	153 552,00 €	21 488,00 €
VI-07	service des sports	-53 015,06 €	-45 415,48 €	74 455,00 €	23 707,94 €	-50 747,06 €
VI-08	Salle de sports de Meslay A	-74 898,00 €	-55 306,59 €	305 311,00 €	171 168,00 €	-134 143,00 €
VI-09	Salle de sports de Meslay B	199 291,56 €	170 855,13 €	24 356,00 €	46 972,00 €	22 616,00 €
VI-10	Salle de sports de Val Du Maine	-70 667,50 €	-68 640,63 €	78 264,00 €	10 070,40 €	-68 193,60 €
VI-11	Salle de Bazougers	-13 610,69 €	-584 256,74 €	859 330,00 €	1 383 520,17 €	524 190,17 €
VI-12	Equipements sportifs et salles	-36 068,00 €	-23 397,93 €	67 752,00 €	14 916,00 €	-52 836,00 €
VI-13	Piscine Azuréo	-306 246,60 €	-333 853,85 €	507 742,00 €	169 361,00 €	-338 381,00 €
Total Actions service Enfance Jeunesse		-515 220,29 €	-1 065 213,72 €	2 285 974,00 €	2 040 212,51 €	-272 507,49 €

Fonctionnement+remb capital						
SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2020	BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions			Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01/02	PEI - Coordination	-22 120,00 €	-20 647,43 €	50 385,00 €	27 721,00 €	-22 664,00 €
VI-03	Relais Assistantes Maternelles	7 908,00 €	16 106,49 €	58 590,00 €	51 203,00 €	-7 387,00 €
VI-04	Jeunesse	-55 475,00 €	-32 784,03 €	104 140,00 €	28 250,00 €	-75 890,00 €
VI-05	Ecoles et collèges	-86 510,00 €	-75 972,82 €	130 760,00 €	38 400,00 €	-92 360,00 €
VI-06	Informatisation	-5 079,00 €	-28 515,72 €	5 079,00 €	0,00 €	-5 079,00 €
VI-07	service des sports	-53 015,06 €	-45 345,60 €	74 255,00 €	23 674,94 €	-50 580,06 €
VI-08	Salle de sports de Meslay A	-58 360,00 €	-53 864,17 €	78 675,00 €	7 965,00 €	-70 710,00 €
VI-09	Salle de sports de Meslay B	-11 240,00 €	-6 033,25 €	17 910,00 €	4 960,00 €	-12 950,00 €
VI-10	Salle de sports de Val Du Maine	-68 577,50 €	-67 230,21 €	77 548,00 €	9 759,40 €	-67 788,60 €
VI-11	Salle de Bazougers	0,00 €	0,00 €	28 210,00 €	0,00 €	-28 210,00 €
VI-12	Equipements sportifs et salles	-3 240,00 €	-2 744,05 €	47 186,00 €	2 000,00 €	-45 186,00 €
VI-13	Piscine Azuréo	-306 246,60 €	-333 853,85 €	507 742,00 €	169 361,00 €	-338 381,00 €
Total Actions service Enfance Jeunesse			-650 884,64 €	1 180 480,00 €	363 294,34 €	-817 185,66 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les propositions budgétaires 2021 présentées.

JEUNESSE ET INFORMATION JEUNESSE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'enveloppe d'aide aux projets de jeunes de 1 500 € ;
- Valider les tarifs d'animations 2021 suivants :

Tarifs 2021			
	Tranche 1 QF<800	Tranche 2 QF 800<QF<1200	Tranche 3 QF>1201
Adhésion		1 €	
Activité Azuréo		1 €	
Animation + transport		2 €	
Participation Activité	1 €	2 €	3 €
Activité payante	2 €	3 €	4 €
Soirée / Animation	5 €	6 €	7 €
Activité avec intervenant	8 €	9 €	10 €
Sortie	11 €	12 €	13 €
Sortie + transport	15 €	17 €	19 €
Parc à thème	22 €	24 €	26 €
Séjour Automne	90 €	95 €	105 €
Kokoh-lanta	35 €	40 €	45 €
Séjour Tarif/ JOUR	24 €	27 €	30 €

- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ces actions.

INFORMATISATION PORTAIL FAMILLE

Emilie LEVEILLE se pose la question de l'opérationnalité du logiciel pour septembre 2021.

Monsieur le Président précise qu'il est effectivement souhaitable que la formation des agents soit faite en juin, voire dès le mois de mai si des Communes souhaitent l'utiliser dès le mois de juillet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le plan de financement actualisé suivant :

Plan de financement Portail famille	Actualisation Validée en conseil le 25/02/2020	REEL HT 2020	REEL TTC 2020	Proposition extension + Mise à jour TTC 23/02/2021
DEPENSES	2020	2020	2020	2021
Acquisition Logiciel + matériel	71 306 €	56 643 €	67 972 €	97 000 €
TOTAL	71 305,91 €	56 643,28 €	67 971,94 €	97 000,00 €
RECETTES				
Subvention CAF	23 500,00 €	22 584,00 €	22 584,00 €	30 000,00 €
CD53 - Contrat Tenitoire	23 000,00 €	22 700,00 €	22 000,00 €	30 000,00 €
FCTVA	11 697,00 €		11 150,00 €	15 911,88 €
TOTAL	58 197,00 €	45 284,00 €	55 734,00 €	75 911,88 €
CCPMG	13 108,91 €	11 359,28 €	12 237,94 €	21 088,12 €

- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ces actions.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'aide à la formation des bénévoles pour rattachement à 2020, suivant le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Type de formation	Coût de la formation	Proposition de prise en charge
Retraite Sportive de Meslay du Maine	1 ^{er} secours Formation disc golf	60,5€	30,03€
Esculape	Formation encadrant	123,50€	61,75 €
Tir à l'arc	Educateur	135 €	67,50 €
total à verser		318,55	159,28

- Valider l'enveloppe d'aide à la formation des bénévoles 2021 de 2 500 €
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ces actions.

EQUIPEMENTS SPORTIFS – PARTENARIAT AVEC LA PISCINE DE SAINT CHARLES LA FORET

Le partenariat avec la Commune de Saint Charles la Forêt permet le maintien de l'ouverture de la piscine communale durant les mois de juillet et août. La participation financière de la CCPMG s'élève à 45 % du déficit de fonctionnement de cette piscine durant ces 2 mois d'été, dans la limite d'un plafond de 5 000 €. Il est proposé que ce partenariat soit mis en place durant tout le mandat.

En fonction des souhaits de la Communauté de communes, Michel ABAFOUR propose l'ouverture de la piscine de Saint Charles la Forêt préalablement, en souhaitant pouvoir se projeter.

Monsieur le Président précise qu'il n'est pas possible de se projeter. Néanmoins, si cette solution est retenue, il sera possible de mobiliser du personnel d'Azuréo.

Gwénola SUREAU suggère d'utiliser cette piscine extérieure ainsi qu'Azuréo pour rattraper les séances.

Didier BOULAY répond que cette solution sera à étudier en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des protocoles applicables.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le partenariat avec la Commune de Saint Charles la Forêt dans les conditions susvisées,
- Autoriser le Président à signer tous documents inhérents à ce partenariat.

V – Rapport budgétaire Solidarité et Action sociale

Rapporteur : Christian BOULAY, Vice-président

RAPPORT – PROPOSITIONS 2021 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

	Bilan 2020	Budget 2021			
		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG	
Rapport VII - 01	PÔLES SANTÉS	- 38 629,18 €	1 471 941,00 €	1 476 105,00 €	4 164,00 €
Rapport VII - 02	FRANCE SERVICES	- 58 599,86 €	96 954,00 €	31 797,00 €	- 65 157,00 €
Rapport VII - 03	CIAS Meslay-Grez	- 10 278,98 €	24 102,00 €		- 24 102,00 €
Rapport VII - 04	Contrat local de santé	39 504,83 €	34 074,00 €	20 083,00 €	- 13 991,00 €
Rapport VII - 05	Projet de territoire	- €	10 000,00 €		- 10 000,00 €
Rapport VII - 06	CENTRE ADMINISTRATIF	25 190,23 €	28 890,00 €	63 689,00 €	34 799,00 €
Rapport VII - 07	MARPA	2 793,23 €	543 837,00 €	560 192,00 €	16 355,00 €
Rapport VII - 08	ADMR	- 32 638,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 09	MISSION LOCALE 53	- 9 686,00 €	9 974,00 €		- 9 974,00 €
Rapport VII - 10	JARDIN FLEURI	- 11 200,00 €	11 400,00 €		- 11 400,00 €
Rapport VII - 11	CIDFF	- 500,00 €	500,00 €		- 500,00 €
	TOTAL	- 94 043,73 €	2 264 310,00 €	2 151 866,00 €	- 112 444,00 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Pôle santé de Villers Charlemagne : construction
- ✓ Pôle santé de Meslay du Maine : extension
- ✓ Pôle santé de Grez en Bouère : réorganisation
- ✓ CIAS Meslay-Grez : Actions (re)programmées en 2021 (café des proches aidants et retraite active, tous bénévoles) et acomptes de subvention perçus en 2020

- ✓ Contrat Local de Santé : Suite au recrutement du coordinateur en septembre 2020 ; réalisation du diagnostic territorial de santé partagé et rédaction du CLS en 2021
- ✓ Projet de territoire personnes âgées : accompagnement par un cabinet d'étude pour définir une stratégie globale et accompagner la démarche Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS pour le SSIAD
- ✓ Résidence autonomie « MARPA » : travaux de rénovation

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les propositions budgétaires 2021 présentées.

ESPACE FRANCE SERVICES

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les nouvelles conventions de partenariats
- Autoriser le Président à signer tous documents inhérents à ces conventions

PROJET DE TERRITOIRE SANTE PERSONNES AGEES

Afin de définir une stratégie globale et d'accompagner la démarche Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), il est proposé de se faire accompagner par un bureau d'étude.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Lancer la consultation pour la recherche d'un cabinet d'étude
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer le marché et tous documents inhérents à ce projet

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les subventions 2021 suivantes :
 - o ADMR : 32 638 €
 - o Mission locale 53 : 9 974 €
 - o Association jardin fleuri : 4 500 € + 6 900 € en équivalence loyer
 - o Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CDIFF) : 500 €
- Autoriser le Président à signer la convention avec la Mission locale 53
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer le marché et tous documents inhérents à ces subventions

RESIDENCE AUTONOMIE MARPA – RENOVATION – PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil communautaire, réuni le 21 mai 2019, a validé le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT MARPA Val du Maine		
DEPENSES	EN €HT	EN €TTC
Travaux	164 000,00 €	196 800,00 €
Etudes et divers	16 000,00 €	19 200,00 €
TOTAL	180 000,00 €	216 000,00 €
RECETTES	EN €HT	EN €HT
Etat -DSIL 2019	91 000,00 €	91 000,00 €
CCPMG -Emprunt	89 000,00 €	125 000,00 €
TOTAL	180 000,00 €	216 000,00 €

La réalisation d'un diagnostic complet des travaux à prévoir, par le cabinet A3 architecture, a mis en évidence la nécessité d'une reprise globale de l'équipement. Le conseil communautaire, réuni le 4 février 2020, a ainsi validé le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	janv-20
Dépenses	
Travaux chauffage	101 000,00 €
Travaux de rénovation	349 000,00 €
Etude	30 000,00 €
	480 000,00 €
Recettes	
Etat DSIL 2019	90 000,00 €
Etat DSIL 2020	60 000,00 €
CD 53	45 000,00 €
CARSAT appel à projets	100 000,00 €
Emprunt	185 000,00 €
	480 000,00 €

Puis, au stade Avant-Projet Détaillé (APD), le conseil communautaire, réuni le 22 septembre 2020, a validé différentes options (modification de la kitchenette, meuble de salle de bain, installation de volets roulants électriques, options ventilation et électricité, espace « poubelles ») et autorisé le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers :

	APD septembre 2020			Option à valider			BUDGET TTC avec option
	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	
ETUDES	32 660,00 €	3 266,00 €	35 926,00 €				35 926,00 €
TRAVAUX							
rénovation 16 logements T1	112 613,00 €	11 261,30 €	123 874,30 €			- €	123 874,30 €
modification kitchenette + meuble SDB				52 160,00 €	5 216,00 €	57 376,00 €	57 376,00 €
rénovation 2 logements T2	18 000,00 €	1 800,00 €	19 800,00 €			- €	19 800,00 €
Installation de volets roulants électriques		- €	- €	36 000,00 €	3 600,00 €	39 600,00 €	39 600,00 €
Salle d'animation et de restauration	36 000,00 €	3 600,00 €	39 600,00 €			- €	39 600,00 €
Zone d'accueil et espace collectif	53 155,00 €	5 315,50 €	58 470,50 €			- €	58 470,50 €
Cuisine	25 600,00 €	2 560,00 €	28 160,00 €			- €	28 160,00 €
option hotte à compensation = 8 300 €			- €	8 300,00 €	830,00 €	9 130,00 €	9 130,00 €
Lots fluides	59 638,00 €	5 963,80 €	65 601,80 €			- €	65 601,80 €
option ventilation = 11 800 €				11 800,00 €	1 180,00 €	12 980,00 €	12 980,00 €
option électricité = 8 514 € tête de lit (APD)				12 978,00 €	1 297,80 €	14 275,80 €	14 275,80 €
option parois de douche = 12150 €			- €	12 150,00 €	1 215,00 €	13 365,00 €	13 365,00 €
option climatisation réfectoire = 11 200 €			- €	11 200,00 €	1 120,00 €	12 320,00 €	12 320,00 €
option RJ45 dans les logements (internet)			- €	18 000,00 €	1 800,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €
menuiserie extérieure - CTRL d'accès	1 650,00 €	165,00 €	1 815,00 €			- €	1 815,00 €
espace Poubelles				5 000,00 €	500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Gros œuvre	7 160,00 €	716,00 €	7 876,00 €			- €	7 876,00 €
Couverture	8 748,00 €	874,80 €	9 622,80 €			- €	9 622,80 €
TOTAL TRAVAUX	322 564,00 €	32 256,40 €	354 820,40 €	167 588,00 €	16 758,80 €	184 346,80 €	539 167,20 €
TOTAL	355 224,00 €		390 746,40 €				575 093,20 €
Différence//aubudgetvalidé379000€TTC			- 11 746,40 €				- 196 093,20 €

Estimation sans architecte

Après étude de toutes les options, il est proposé de ne pas en retenir certaines permettant de réduire l'estimatif des dépenses de 575 093, 20 € à 539 192 € TTC.

Par ailleurs, au regard de cette dernière version du projet de rénovation, la CARSAT a décidé de porter le montant de sa subvention de 100 000 € à 209 300 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le budget et le plan de financement suivants :

PLAN DE FINANCEMENT	BP 2021
Dépenses	
Travaux de rénovation	500 000,00 €
Etude	39 192,00 €
	539 192,00 €
Recettes	
Etat DSIL 2019 90 000 €	42 466,00 €
Etat DSIL 2020	92 179,00 €
CD 53	45 000,00 €
CARSAT	209 300,00 €
Emprunt	150 247,00 €
	539 192,00 €

- Préciser que les enveloppes budgétaires seront inscrites au BP 2021
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer les marchés, avenants éventuels et tous documents inhérents à ce projet

VI – Rapport budgétaire Développement durable

Rapporteur : Jérôme LANDELLE, Vice-président

RAPPORT – PROPOSITIONS 2021 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2020	BUDGET 2021		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport VIII - 1	TEPOS	36 571,94 €	136 513,00 €	99 942,00 €	-36 571,00 €
Rapport VIII - 2	Politique Energie-Climat	-20 274,00 €	42 149,00 €	6 499,00 €	-35 650,00 €
Rapport VIII - 3	Transport et Mobilité	0,00 €	360 000,00 €	234 055,00 €	-125 945,00 €
TOTAL ACTIONS ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE		16 297,94 €	538 662,00 €	340 496,00 €	-198 166,00 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Territoire à Energie Positive (TEPOS) : mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la future salle de sports de Bazougers
- ✓ Politique Energie Climat :
 - Elaboration d'un plan de Mobilité
 - Acquisition de 10 VAE pour encourager les trajets domicile travail autrement qu'en voiture
 - Nouveau Défi familles « Mobilités Positives »
 - Savoir rouler à vélo : expérimentation
- ✓ Transport et Mobilité
 - Liaison Meslay – Arquenay : travaux
 - Liaison Villiers – Halage : aménagement d'une aire d'accueil multimodale

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les propositions budgétaires 2021 présentées.

ACQUISITION DE 10 NOUVEAUX VAE VIA LE GAL SUD MAYENNE

Destiné aux actifs, l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) a été mise en œuvre à partir de 2018 afin d'encourager les trajets domicile – travail autrement qu'en voiture

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'acquisition de 10 VAE en 2021 ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à cette acquisition.

SAVOIR ROULER A VELO

L'objectif de cette action est de proposer aux enfants de CM1-CM2 de devenir autonome à vélo. Ainsi, les 10 heures de formations se décomposent en 3 étapes : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler. Il est proposé d'expérimenter ce dispositif sur 4 classes réparties dans 4 communes du territoire.

Le montant de cette action s'élève à 6 216 € pour 4 classes pris en charge à hauteur de 50%, soit 3 108 €, par le GAL. Le reste à charge serait financé par la CCPMG à hauteur de 1554 € et par chacune des communes à hauteur de 388 €.

Florence FORET estime que la sensibilisation de 4 classes est limitée.

Le Président et Christian BOULAY expliquent qu'il s'agit d'une action expérimentale qui devait concerner seulement 2 classes initialement. En fonction des résultats, « Savoir rouler à vélo » pourrait être développé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider cette action et son plan de financement dans les conditions susvisées ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à cette action.

LIAISON DOUCE MESLAY – ARQUENAY – PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le plan de financement suivant de la liaison douce Meslay - Arquenay

DEPENSES	En €TTC
TRAVAUX (hors acquisitions foncières)	310 000,00 €
TOTAL	310 000,00 €
RECETTES	
Région PdL (Plan de relance)	50 000,00 €
DETR 2021 (50% de 200 000€)	100 000,00 €
FCTVA	50 852,40 €
TOTAL	200 852,40 €
<i>Reste à charge</i>	<i>109 147,60 €</i>

- Autoriser la consultation des entreprises, la signature des marchés et des avenants à venir ;
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ce projet.

VII – Rapport budgétaire Communication

Rapporteur : Marie-Claude HELBERT, Vice-présidente

RAPPORT – PROPOSITIONS 2021 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2020	BUDGET 2021		
FONCTIONNEMENT	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Service Communication	-37 793,29 €	- 49 042,85 €	- €	- 49 042,85 €
Création graphique / audiovisuelle	-199,00 €	- 1 600,00 €	- €	- 1 600,00 €
Editions	-2 161,13 €	- 5 500,00 €	- €	- 5 500,00 €
Évènementiel	-1 418,00 €	- 6 900,00 €	- €	- 6 900,00 €
Web et NTIC	-1 536,99 €	- 5 625,00 €	1 640,00 €	- 3 985,00 €
Autres actions	-1 200,00 €	- 1 000,00 €	- €	- 1 000,00 €
Agence de Communication Interco	0,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
Dotation amortissements	-9 508,19 €	- 9 910,00 €	- €	- 9 910,00 €
Total pour le service communication	-53 816,60 €	- 79 577,85 €	3 640,00 €	- 75 937,85 €
INVESTISSEMENT	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Service Communication	-222,64 €	410,00 €	78,00 €	- 332,00 €
Création graphique / audio	-2 263,20 €	2 000,00 €	699,00 €	- 1 301,00 €
Évènementiel	0,00 €	3 500,00 €	574,00 €	- 2 926,00 €
Web et NTIC	0,00 €	3 000,00 €	492,00 €	- 2 508,00 €
Dotation amortissements	9 508,19 €	- €	9 910,00 €	9 910,00 €
Bilan de fonctionnement	-53 816,60 €	- 79 577,85 €	3 640,00 €	- 75 937,85 €
Bilan d'investissement	7 022,35 €	8 910,00 €	11 753,00 €	2 843,00 €
Bilan Global	-46 794,25 €	- 70 667,85 €	15 393,00 €	- 73 094,85 €

Principales actions spécifiques proposées pour 2021 :

- ✓ Service communication : Augmentation de 0,2 ETP (de 0,8 à & ETP) du Responsable communication et recrutement d'une apprentie
- ✓ Création graphique / audiovisuelle : logiciel et matériel
- ✓ Évènementiel :
 - Soutien aux événements à dimension départementale, régionale ou nationale,
 - Acquisition d'une arche gonflable
- ✓ Web et NTIC :
 - Développement externe de modules du futur site internet créé en interne,
 - Présence réseaux sociaux
 - Application Intramuros
- ✓ Agence de communication intercommunale

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Se prononcer sur les propositions budgétaires 2021 présentées ;**
- **Valider les enveloppes budgétaires pour :**
 - **Matériel vidéo pour 2 000 €**
 - **Matériel évènementiel pour la somme de 3 500 €**
 - **Prestation pour le développement du futur site internet : 3 000 €**
- **Autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tous documents inhérents à ces actions**

SUBVENTIONS AUX EVENEMENTIELS A DIMENSION DEPARTEMENTALE, REGIONALE, NATIONALE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Attribuer une subvention à Europa Cup d'un montant de 2 000 €**
- **Autoriser le Président ou la Vice-présidente à tous documents inhérents à cette subvention**

APPLICATION INTRAMUROS

L'application Intramuros, testée par la Commune de Meslay du Maine, permet d'informer, d'alerter, et de faire participer les administrés à la vie locale. Ils reçoivent ainsi des alertes ou notifications directement sur leur smartphone. Ils peuvent également accéder au journal de la Commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques. Ils peuvent par ailleurs utiliser des services tels que l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

Suite à l'essai concluant de la Commune de Meslay du Maine, il est proposé d'adhérer au service au niveau intercommunal pour que l'intercommunalité et les Communes disposent de cet outil, moyennant une clé de

répartition financière liée au nombre d'habitants :

- Commune de – 500 habitants : 5 € / mois
- Commune entre 501 et 1 000 habitants : 10 € / mois
- Communes entre 1 001 et 1 500 habitants : 15 € / mois
- Communes entre 1 501 et 2 000 habitants : 20 € / mois
- Communes entre 2 001 et 2 500 habitants : 25 € / mois
- Communes de plus de 2 501 habitants : 30 € / mois

La Communauté de communes prendrait à sa charge le reste des cotisations à la hauteur de 83 € TTC par mois.

Elle facturerait les communes à l'année. Pour la première année, le développeur offre 2 mois gratuits.

Une démonstration de cette application sera proposée aux Communes qui le souhaitent pour mieux comprendre l'intérêt et le fonctionnement de cet outil.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider l'adhésion à l'application Intramuros à l'échelle communautaire, la communauté de communes refacturant annuellement le coût aux communes, moyennant la clé de répartition ci-dessus ;**
- **Autoriser le Président ou la Vice-présidente à tous documents inhérents à cette subvention.**

VIII – Culture Tourisme et Patrimoine

Rapporteur : Jacques SABIN, Vice-président

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE SIGNALISATION TOURISTIQUE

Le Département de la Mayenne a lancé en 2020 une démarche de renouvellement de son schéma départemental de signalisation touristique. Dans ce cadre, un diagnostic a été réalisé par le bureau d'études AMOS et un travail de hiérarchisation des sites, permettant d'identifier ceux qui pourraient relever de ce schéma a été réalisé. Le résultat de cette étude ne faisant ressortir aucun site sur le territoire intercommunal en raison de l'absence de données un travail d'enquête a été mené auprès des différents sites touristiques du territoire.

Cette enquête a fait apparaître que trois sites (La Base de Loisirs de la Chesnaie, le Château des Arcis et le Moulin Thévalles) pourraient, sur la base des critères retenus par le Département, bénéficier d'une signalisation de niveau 2. Il est par conséquent proposé de rédiger un courrier au département afin de demander un reclassement pour de la Base de Loisirs de la Chesnaie et du Château des Arcis.

Afin de poursuivre le développement touristique de la communauté de communes et encourager la professionnalisation et l'accompagnement des prestataires touristiques il est proposé de travailler en 2021 en complément au schéma départemental à un schéma intercommunal de signalisation permettant de valoriser les sites présentant un intérêt local majeur.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider, comme proposé, la demande de reclassement des deux sites auprès du Département ;**
- **Valider la proposition d'étude autour d'un schéma intercommunal de signalisation touristique ;**
- **Autoriser le président ou le Vice-président à signer tout document inhérent au présent dossier.**

VENTE DES CHALETS SITUÉS SUR LA COMMUNE DU BIGNON DU MAINE

En 1992, les communes du Bignon du Maine et d'Arquenay délibèrent pour autoriser la construction des chalets par le district de Meslay. Après avoir constaté que les chalets communautaires, depuis, étaient construits sur des terrains communaux, il est décidé de régulariser la situation par un transfert de propriété des terrains à titre gratuit à la communauté de communes qui est propriétaire des chalets (délibération du 5 novembre 2015 pour Bignon du Maine et du 24 septembre 2015 pour Arquenay).

En 2017, il est acté que la communauté de communes souhaite se séparer des chalets situés à Arquenay et au Bignon du Maine. En effet l'éloignement des chalets par rapport aux autres lieux d'hébergements touristiques est une réelle contrainte pour la commercialisation et l'entretien. De plus, la vétusté des hébergements nécessiterait des travaux de rénovation importants.

Parallèlement une étude des réseaux fait apparaître que les chalets disposent de compteurs communs et qu'il est par conséquent préférable de vendre les chalets en lots :

- Lot 1 : 2 chalets du Bignon du Maine
- Lot 2 : 3 chalets d'Arquenay

Concernant le lot d'Arquenay, l'assainissement des chalets se trouvant sur une parcelle appartenant à la commune il est nécessaire de demander un droit de passage et d'occupation du sol pour l'assainissement à la commune afin de permettre la vente.

Les communes ayant décliné l'offre d'achat, il est décidé de proposer les chalets à la vente aux particuliers, le prix étant fixé à 13 000 €/pièce avec possibilité de négociation, conformément à la délibération du conseil communautaire du 20 mars 2018.

En août 2020, une offre d'achat à hauteur de 26 000 € est formulée par Aline SAUTES et Jalane GRANDIN pour les chalets du Bignon du Maine

En septembre et octobre 2020, les Maires du Bignon et d'Arquenay précisent souhaiter bénéficier d'une quote-

part forfaitaire de 4 000 € sur le prix de vente des chalets élevant le prix de vente à 30 000 € (soit 15 000 € par chalet), au motif d'avoir cédé le terrain à titre gracieux préalablement.

Informée de ce nouveau prix de vente Madame SAUTES a formulé une contreproposition à 13 500 € par chalet soit 27 000 € le lot.

À la suite de cette contreproposition la Commission culture tourisme et patrimoine est saisie et se positionne majoritairement sur la validation de l'offre de Madame SAUTES, en remettant en question la quote-part proposée à la commune.

Les membres du bureau, réuni le 8 février 2021, ont à l'unanimité formulé donné un avis favorable pour :

- Accepter l'offre de Madame SAUTES de 27000 euros pour l'achat des chalets du Bignon du Maine avec une rétrocession de 4000 euros à la commune du Bignon du Maine ;
- Autoriser le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Xavier CAUCHOIS précise être favorable au reversement de la somme de 4 000 € à la Commune, mais précise avoir un doute sur la forme juridique du fond de concours.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Accepter l'offre d'achat de Mme Sautes à hauteur de 27 000€ pour l'achat des chalets du Bignon du Maine**
- **Valider le versement de 4 000€ à la commune du Bignon du Maine, sous la forme d'un fonds de concours**
- **Déléguer au bureau la finalisation de la vente**
- **Autoriser le Président à signer tous documents inhérents à ce projet**

IX – Voirie

Rapporteur : Jérôme LANDELLE, Vice-président

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS DE DESHERBAGE ALTERNATIF

La Communauté de communes met à disposition des communes du matériel de désherbage, avec ou sans personnel, notamment dans le cadre du 4^{ème} Contrat Régional de Bassin Versants 2018-2021.

Suite à l'avis des membres de la commission recueilli à distance, il est proposé de valider la convention de mise à disposition de matériels de désherbage alternatif qui précise les modalités de mise à disposition puis de porter le coût forfaitaire de mise à disposition à 25 €/heure à compter du 1^{er} mars 2021, ce prix comprenant la mise à disposition du matériel et de l'agent.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider la convention de mise à disposition de matériels de désherbage alternatif**
- **Valider le coût forfaitaire de mise à disposition à 25 €/heure à compter du 1^{er} mars 2021, ce prix comprenant la mise à disposition du matériel et de l'agent**
- **Autoriser le Président et le Vice-président à signer tous documents inhérents à cette mise à disposition**

Jérôme LANDELLE invite les Communes à participer le 9 mars prochain aux démonstrations des matériels mis à disposition.

X – Information et questions diverses

- Rapporteur : Jacky CHAUVEAU, Président

PLUi – RECENSEMENT DES HAIES

Préalablement à l'adoption du PLUi au Conseil communautaire d'avril, Monsieur le Président précise que toutes les communes vont être invitées à vérifier le classement des haies bocagères et les changements de destination. A cet effet, des cartes vont être remises aux Communes, les retours étant attendus pour le 20 mars prochain.

Bernard BOIZARD souhaite savoir si la règle des 70 mètres linéaires à l'hectare s'applique à l'échelle de la Communes ou de l'intercommunalité.

Jérémy BERTREL précise que ce ratio est à considérer pour la Communauté de communes.

Franck LEGEAY veut connaître les modalités pour s'assurer de la non-destruction de haies.

Monsieur le Président et Jérémy BERTREL précisent qu'une commission, composée d'acteurs locaux, va être mise en place pour étudier les demandes des pétitionnaires pour vérifier le respect de la règle de 1 mètre replanté pour 1 mètre détruit, en ajoutant qu'il n'y aura probablement pas de problème avec ces personnes qui formuleront une demande.

VALEUR JURIDIQUE D'UN COPIL

Didier BOULAY demande la portée juridique d'un COPIL.

Monsieur le Président répond qu'un comité de pilotage constitue une instance de consultation restreinte qui permet d'associer des partenaires ou experts.

La séance est levée à 20h30

Procès-Verbal du conseil communautaire du 23 février 2021
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BANNES	GASNIER	Jérôme	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BAZOUGERS	GAHERY	Estelle	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
COSSE EN CHAMPAGE	FOUCHER	Stéphane	
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier	
GREZ EN BOUERE	MOTTE	Barbara	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck	
LA CROPTE	LAMBERT	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MAISONCELLES DU MAINE	PLU	Philippe	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	CAUCHOIS	Xavier	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
PREAUX	LANDEAU	Myriam	
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel	
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	LAVOUE	Isabel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile	
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain	